Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Réevalution d'un bien immobilier succession

Par EmaVal

Bonjour,

Je suis héritière au second degrés dans le cadre de la succession de mes grands-parents.
Mon père est décédé en 2014. Il a une s?ur.
Mon grand-père est décédé en mai 2020 et ma grand mère en décembre 2022.

Ils ont effectué une donation d'un bien immobilier de leur vivant à ma tante en septembre 2016.
À ce jour, la succession de mon grand père et celle de ma grand mère ne sont pas clôturés.

Concernant ce bien immobilier, je souhaiterais savoir à quelle date il doit être réévalué pour la succession ?
Au décès du premier ou dernier grand parents ?
D'autre part, ma tante peut-elle demander un abattement tenant compte du montant des travaux qu'elle aurait effectué ?
?

Merci d'avance pour vos réponses.

EmaVal

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

je vous cite :

"Concernant ce bien immobilier, je souhaiterais savoir à quelle date il doit être réévalué pour la succession ?"

Ma réponse :

860 alinéa 1 du Code civil :

"Le rapport est dû de la valeur du bien donné à l'époque [et non à la date] du partage, d'après son état à l'époque de la donation."

Source à jour :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006432904]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006432904[/url]

Par Zénas Nomikos

Je vous cite à nouveau :

"D'autre part, ma tante peut-elle demander un abattement tenant compte du montant des travaux qu'elle aurait effectué ?"

Ma réponse :

Les améliorations imputables à votre tante sur le bien qu'elle a reçu par donation ne sont pas prises en considération pour chiffrer le montant de son rapport.